

Assainissement non collectif

Ayez le réflexe de faire vidanger votre fosse sceptique

Afin d'éviter tout engorgement des tuyaux et des drains, la vidange de votre fosse est indispensable.

Celle-ci doit être effectuée quand le volume des boues atteint 50 % de la fosse soit environ tous les 4 ans ou 30% pour les microstations.

La fosse toutes eaux est un prétraitement où s'accumulent les matières solides (boues). Un volume trop important de matières dans la fosse peut :

- Nuire au bon fonctionnement de l'installation,
- Conduire à l'engorgement de vos canalisations,
- Engendrer une détérioration de votre dispositif de traitement,
- Développer une corrosion prématurée de la fosse.

Important

- N'oubliez pas de nettoyer le préfiltre tous les 6 mois
- Le développement de la flore bactérienne permet le bon fonctionnement de votre fosse, aussi certains produits sont à éviter.
- L'entretien spécifique des microstations et des filtres compacts doit être réalisé tous les ans par un prestataire spécialisé ou agréé par le fabricant

Besoin d'une vidange ?

Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site internet www.vie-et-boulogne.fr

Effectuez votre demande via les démarches en ligne :

- Délai : intervention sous 15 jours ou 48 h en cas d'urgence (hors week-end et jours fériés)
- Tarifs : selon le volume de la fosse, ex : 171 € TTC jusqu'à 2m3, 229 € TTC jusqu'à 3m3, 270 € TTC jusqu'à 4 m3
- Prestations : vidange, curage et nettoyage du bac à graisse
- Prestataire : l'agence SARP OSIS OUEST reçoit directement votre demande et vous contacte pour fixer le créneau d'intervention en fonction de vos disponibilités

En savoir plus :

Spanc

02 51 31 13 01 spanc@vieetboulogne.fr

Ou sur www.vie-et-boulogne.fr